



## PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Du 12 DECEMBRE 2024 à 18 heures 30

L'an deux mille vingt-quatre, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent POISSANT, Maire, à la suite de la convocation du 4 décembre 2024 adressée individuellement à chaque conseil en exercice, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

**Présents** : Monsieur Laurent POISSANT, Madame Nadège VANDENBUSSCHE, M. Didier COMPARON, Mme Anne-Marie DUHAMEL, M. Jean-Pierre COQUELLE, Mme Nadine DAUTRICHE-WAELES, M. Romain DRUMÉZ, M. Joël OUVRY, M. Bruno LOTHE, Mme Cindy QUESTE, M. Joël BIGOURD, Mme Marie-Claire EVRARD-COURTIN, Mme Jacqueline LACHERAY, M. Jean-Claude BRUNELLE ; Mme Sophie PASSERIEUX, Mme Virginie MARTEL, M. Philippe CARON, M. Philippe DUTKIEWICZ (arrivé en cours de conseil pour la délibération n°12), M. Grégory CLAUSEN ; Mme Marie-Claire DEBERT, M. Daniel LAIGLE, Mme Angélique WASIL .

**Excusé(s)** :

**Absent(s)** : Mme Catherine BECART, Mme Sylvie DEBOVE, M. Jimmy DELESTIENNE, M. Laurent ETOC.

**Excusé(s) ayant donné procuration** : M. Alain COURAULT pouvoir à Mme Anne-Marie DUHAMEL, Mme Perrine FRUCHART pouvoir à Mme Cindy QUESTE, M. Serge HERMANT pouvoir à M. Joël BIGOURD.

Monsieur le Maire constate, après l'appel nominal que le quorum est atteint.

Après avoir désigné M. Romain DRUMÉZ, secrétaire de séance, et fait approuver la liste des délibérations et le procès-verbal de la séance du 24 octobre 2024, l'assemblée passe à l'examen des différentes affaires portées à l'ordre du jour.

## Ordre du jour :

- 0) Liste des délibérations votées et le procès-verbal succinct de la réunion du conseil municipal du 26 octobre 2024 ;
- 1) Approbation de l'avenant n°1 au Pacte Financier et Fiscal de Solidarité entre la CALL et ses communes membres et l'impact sur la Dotation Solidarité Communautaire, l'Attribution de Compensation et le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunautaires ;
- 2) Valorisation travaux en régie 2024 ;
- 3) Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2025 (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) ;
- 4) Ajustement de la provision pour créances douteuses à la clôture de l'exercice 2024 ;
- 5) Décision Modificative 1 - budget 2024 ;
- 6) Don dans le cadre du Téléthon 2024 ;
- 7) Demande de subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et DSIL 2025 (dotation de soutien à l'investissement local) - Projet rénovation toitures école Beugnet-Evrard ;
- 8) Demande de subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et DSIL 2025 (dotation de soutien à l'investissement local) – réfection de voirie ;
- 9) Demande de subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et DSIL 2025 (dotation de soutien à l'investissement local) – travaux de menuiseries dans les écoles et bâtiments publics
- 10) Instauration du régime indemnitaire des agents de la filière police municipale ;
- 11) Délibération relative à l'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, harcèlement et agissements sexistes du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais ;
- 12) Avis sur enquête publique relative à l'autorisation environnementale d'exploiter et sur les permis de construire de Nœux-les-Mines et Mazingarbe ;
- 13) Cession d'un logement locatif social 7 rue de Bully ;
- 14) Cession d'un logement social 7 boulevard Lamendin ;
- 15) Désaffectation et déclassement du domaine public communal de la parcelle cadastrée section AC n°1, rue de Vermelles et Chemin des Poissonniers ;
- 16) Incorporation dans le domaine privé communal d'un espace vert de la Résidence les Filatiers ;
- 17) Sortie de l'inventaire communal de véhicules considérés comme hors d'usage ou économiquement irréparables ;
- 18) Reconduction du dispositif « petits déjeuners » dans les écoles maternelles de la commune 2025 ;
- 19) Tarifs des Centres de Loisirs sans Hébergement pour les vacances d'hiver, de printemps, juillet et d'automne 2025 ;
- 20) Mise en place de nouveaux ateliers adultes 2025 ;
- 21) Mise en place de nouveaux ateliers pour les enfants de 0 à 5 ans ;
- 22) La non-instauraton de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville ;
- 23) Subvention association LES KIDS DE KERGO.
- 24) Questions diverses.

## **0)Approbation du procès-verbal du 24 octobre 2024 et la liste des délibérations**

Le conseil Municipal approuver à l'unanimité le procès-verbal et les délibérations du 24 octobre 2024.

### **1)DELIBERATION 1/2024/12-12**

**Objet : Approbation de l'avenant n°1 au Pacte Financier et Fiscal de Solidarité entre la CALL et ses communes membres et l'impact sur la DSC, l'AC et le FPIC.**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'approuver l'avenant n°1 du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité pour les années 2024, 2025 et 2026.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'approuver le maintien d'une DSC réduite à 6 M€ en 2024, tel que figurant sur la délibération du 14 novembre 2024 de la CALL soit pour la commune de Mazingarbe un versement de 71 109.24 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'approuver une révision libre des AC et le maintien de l'écrêtement des communes dont le solde DSC serait excédentaire par rapport à 2021, via une correction à la baisse des attributions de compensation tel que figurant sur la délibération du 14 novembre 2024 de la CALL soit pour la commune de Mazingarbe un montant AC de 1 588 898.28 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'approuver uniquement pour 2024, le principe de révision « dérogatoire libre » du FPIC tel que figure sur la délibération du 14 novembre 2024 de la CALL soit pour la commune de Mazingarbe un montant de FPIC attribué de 160 793 €.

### **2)DELIBERATION 02/2024/12-12**

**Objet : Valorisation travaux en régie 2024.**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'approuver la méthode de valorisation de la main d'œuvre.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à valoriser les travaux en régie par l'émission de mandats sur les comptes de classe 2 correspondants et émettre les titres au compte 722 afin de neutraliser les travaux constatés en classe 6 en 2024 et les intégrer en section d'investissement pour un montant total de 62 669.97 €.

### **3) DELIBERATION 03/2024/12-12**

**Objet** : Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2025 (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent).

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025 à hauteur de 1 424 203.99 Euros.

### **4) DELIBERATION 04/2024/12-12**

**Objet** : Ajustement de la provision pour créances douteuses à la clôture de l'exercice 2024.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'augmenter la provision pour créances douteuses de 15 100.68 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité mandater la charge de 15 100.68 € au compte 6817 (dotation aux provisions/dépréciations des actifs circulants).

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette provision.

### **5) DELIBERATION 05/2024/12-12**

**Objet** : Décision Modificative n° 1 Budget 2024.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'émettre un avis favorable aux ajustements budgétaires du budget primitif 2024 en section d'investissement tel que ci-dessous :

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Article (Chap) Fonction – Opération	Montant	Article (Chap) Fonction – Opération	Montant
13361 (13) – 020 Dotation d'équipement des territoires ruraux	23 850.20 €	13461 (13) - 020	23 850.20 €
<b>Total dépenses</b>	<b>23 850.20 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>23 850.20 €</b>

### **6) DELIBERATION 06/2024/12-12**

**Objet** : Don dans le cadre du Téléthon 2024.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité Autorise Monsieur le Maire à attribuer la subvention 2024 à l'association AFM-Téléthon pour un montant de 916 €.

#### **7) DELIBERATION 07/2024/12-12**

**Objet :** Demande de subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et DSIL 2025 (dotation de soutien à l'investissement local) - Projet rénovation de la toitures école Beugnet Evrard.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention DETR et la DSIL 2025 pour les travaux de réfection de la toiture de l'école Beugnet-Evrard et signer tous documents concernant la demande.

#### **8) DELIBERATION 08/2024/12-12**

**Objet :** Demande de subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et DSIL 2025 (dotation de soutien à l'investissement local) – réfection de voirie

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention DETR et la DSIL 2025 pour le programme de réfection de voirie 2025 et signer tous documents concernant la demande.

#### **9) DELIBERATION 8/2024/12-12**

**Objet :** Demande de subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et DSIL 2025 (dotation de soutien à l'investissement local) – travaux de menuiseries dans les écoles et bâtiments publics.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention DETR et la DSIL 2025 pour le programme de travaux de menuiseries dans les écoles et bâtiments publics. et signer tous documents concernant la demande.

#### **10) DELIBERATION 10/2024/12-12**

**Objet :** Instauration du régime indemnitaire des agents de la filière police municipale.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'accepter d'instaurer ce nouveau régime indemnitaire aux agents de la filière police municipale.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de ce nouveau régime indemnitaire.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'inscrire les crédits correspondants au budget.

#### **11) DELIBERATION 11/2024/12-12**

**Objet : Délibération relative à l'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, harcèlement et agissements sexistes du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais.**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes et signer tous les actes relatifs à la mise en œuvre de ce dispositif et précise que les crédits seront prévus et inscrits au budget.

#### **12) DELIBERATION 12/2024/12-12**

**Objet : Avis sur enquête publique relative à l'autorisation environnementale d'exploiter et sur les permis de construire de Nœux-les-Mines et Mazingarbe.**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de donner un avis favorable sur le projet d'enquête publique environnementale unique portant sur la demande d'autorisation environnementale d'exploiter et sur les demandes de permis de construire sur le territoire des communes de Nœux-les-Mines et Mazingarbe.

#### **13) DELIBERATION 13/2024/12-12**

**Objet : Cession d'un logement locatif social**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'autoriser la cession du logement locatif social situé au 7 rue de Bully par la SA D'HLM Maisons et Cités

#### **14) DELIBERATION 14/2024/12-12**

**Objet : Cession d'un logement social**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'autoriser la cession du logement locatif social situé au 7 Boulevard Arthur Lamendin par la SA D'HLM Maisons et Cités.

#### **15) DELIBERATION 15/2024/12-12**

**Objet : Désaffectation et déclassement du domaine public communal de la parcelle cadastrée section AC n°1, rue de Vermelles et Chemin des Poissonniers.**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de constater la désaffectation à l'utilité publique de la parcelle cadastrée section AC n°1 d'une contenance de 3214 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de prononcer le déclassement du domaine public communal de cette parcelle et de l'incorporer dans le domaine privé communal, conformément à l'article L2114-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier de déclassement et de désaffectation.

**16) DELIBERATION 16/2024/12-12**

**Objet : Incorporation dans le domaine privé communal d'un espace vert de la Résidence les Filatiers**

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité l'acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée section AM 332, espace vert de la Résidence des Filatiers appartenant à la SARL STEMPNIAK.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité le transfert de propriété réalisé par Acte Administratif reçu par Monsieur le Maire de MAZINGARBE et autorise Madame Nadège VANDENBUSSCHE, Adjointe au Maire à comparaître au nom et pour le compte de la Commune conformément à la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 et l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal considère, à l'unanimité que la présente acquisition passée dans le cadre de l'article 1042 du Code Général des Impôts ne donne lieu à aucune perception au profit du Trésor.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité Monsieur le Maire à signer l'acte administratif de vente et ses documents annexes.

**17) DELIBERATION 17/2024/12-12**

**Objet : Sortie de l'inventaire communal de véhicules considérés comme hors d'usage ou économiquement irréparables**

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité la sortie des véhicules listés de l'inventaire des biens communaux et d'effectuer la radiation définitive de ces véhicules des inventaires municipaux.

**18) DELIBERATION 18/2024/12-12**

**Objet : reconduction du dispositif « petits déjeuners » dans les écoles maternelles de la commune 2025.**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de reconduire les petits déjeuners gratuits aux élèves de nos écoles maternelles à compter du mois de janvier 2025.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention de mise en œuvre du dispositif « petits déjeuners » dans les écoles maternelles de la commune.

### **19) DELIBERATION 19/2024/12-12**

**Objet** : Tarifs des Centres de Loisirs sans Hébergement pour les vacances d'hiver, de printemps, juillet, août et d'automne 2025.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de valider les tarifs des Centres de Loisirs sans Hébergement pour les vacances d'hiver, de printemps, juillet et d'automne 2025 et les modalités d'inscription.

### **20) DELIBERATION 20/2024/12-12**

**Objet** : Mise en place de nouveaux ateliers adultes 2025.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité les tarifs des ateliers adultes 2025.

- 4 € la séance pour les Mazingarbois,
- 5 € la séance pour les Extérieurs

### **21) DELIBERATION 21/2024/12-12**

**Objet** : Mise en place de nouveaux ateliers pour les enfants de 0 à 5 ans.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité les tarifs des ateliers enfants, pour l'année.

- 4 € la séance pour les Mazingarbois,
- 5 € la séance pour les Extérieurs

### **22) DELIBERATION 22/202/12-12**

**Objet** : La non-instauraton de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Le Conseil Municipal dénonce, à l'unanimité le dispositif prévu à l'article 1388 bis du Code Général des Impôts, concernant l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à compter du 01/01/2025, pour les logements situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville à Mazingarbe et conserver le produit de la taxe.

Le Conseil Municipal renouvelle, à l'unanimité les conventions relatives à ce sujet.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité accepte le maintien et le développement des politiques publiques ambitieuses et ciblées pour améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de mettre fin, pour les impositions établies à compter du 01/01/2025, à l'abattement de 30% accordé en matière de TFPB à l'ensemble des bailleurs sociaux implantés dans des QPV.



**23) DELIBERATION 23/2024/12-12**

**Objet : Subvention 2024 pour l'association les Kids de Kergo**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'attribuer à l'association « les Kids de Kergo » la subvention d'un montant de 80 €.

Aucune question.

Le 12 décembre 2024.

L'Ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20H

Le secrétaire



Romain DRUMÉZ

Le Maire



The official seal of the Mayor of Mazingarbe is circular, featuring a central emblem with a figure and a star, surrounded by the text 'MAIRE DE MAZINGARBE' and the number '62670' at the bottom.

Laurent POISSANT.

